CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 8

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 10 000 EUROS À LA FÉDÉRATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE, DESTINÉE À CONTRIBUER AUX ACTIONS CONDUITES EN FAVEUR DES POPULATIONS TOUCHÉES PAR LES INCENDIES DE L'ÉTÉ 2026

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire

Mes chers collègues,

Au cours de l'été 2026, plusieurs départements français ont été touchés par des incendies d'une intensité exceptionnelle, notamment en Gironde, dans les Landes et dans le Var. Ces événements ont eu d'importantes conséquences humaines, environnementales et matérielles et ont nécessité l'évacuation et la prise en charge de nombreuses populations.

Face à cette situation, d'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés aux côtés des

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

collectivités territoriales : sapeurs-pompiers, services de l'État, personnels de la sécurité civile, associations agréées de sécurité civile et bénévoles.

Dans ce contexte, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), a lancé, le 27 juillet 2026, un appel national à la solidarité des communes et intercommunalités afin de soutenir les opérations d'urgence et l'accompagnement des populations sinistrées. Elle a notamment invité les collectivités souhaitant participer à cet effort à apporter leur concours financier à la Fédération Nationale de Protection Civile.

Particulièrement mobilisée sur le terrain, la protection civile a déployé plus de 300 bénévoles dans le sud-ouest afin de participer notamment à la mise à l'abri et à l'évacuation des populations, à l'accompagnement des personnes vulnérables ainsi qu'à la gestion de centres d'hébergement d'urgence. Ses équipes sont également intervenues en appui des services de secours dans plusieurs autres départements touchés par les incendies.

Ces interventions, destinées à répondre aux besoins immédiats des populations sinistrées, nécessitent d'importants moyens humains, matériels et logistiques.

Fidèle aux valeurs de solidarité entre les territoires et face à l'ampleur de ces événements, la commune souhaite prendre toute sa part à cet élan national de solidarité et apporter un soutien concret aux actions conduites en faveur des populations touchées.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros à la Fédération Nationale de Protection Civile.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du 6 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article unique : Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros à la Fédération Nationale de Protection Civile, destinée à contribuer aux actions conduites en faveur des populations touchées par les incendies de l'été 2026.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 A Joinville-le-Pont le

261014_8